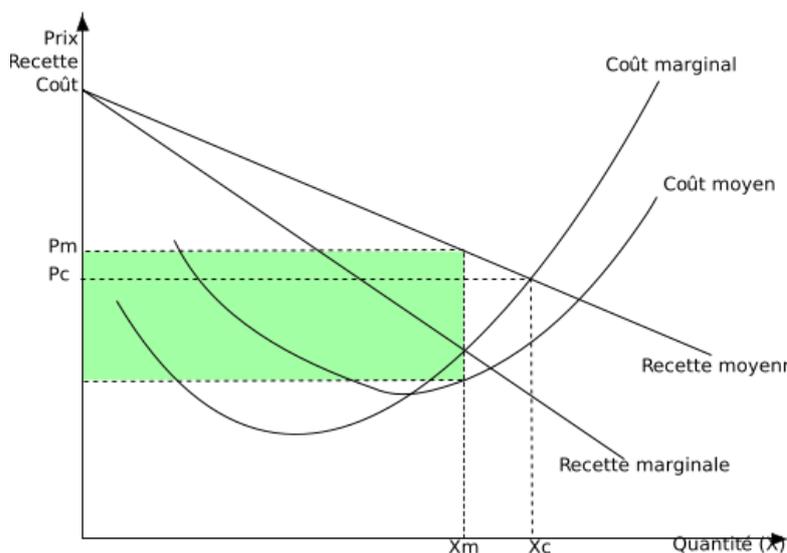


LA REGLEMENTATION DES MONOPOLES NATURELS

CONTEXTE GENERAL DU MONOPOLE

Le monopole est une défaillance de marché. Le monopole est seul à offrir le bien envisagé et il détermine le prix auquel elle vend sa production. On dit qu'il est un « faiseur de prix » (« price-maker »). On distingue quatre sources d'existence d'un monopole : les situations de « monopole naturel », le contrôle d'une ressource rare ou d'un brevet, les positions de monopole institutionnel et enfin les mécanismes de la concurrence eux-mêmes.



L'équilibre en monopole est obtenu lorsque le C_m est égal à la R_m (la quantité produite se détermine en faisant $C_m = R_m$). Le prix de vente correspond à la Recette Moyenne (R_m). Une fois la quantité fixée, le prix est déterminé en fonction de la demande.

Différence avec un marché en CPP : A l'équilibre le comportement de monopole se caractérise par un écart entre prix et C_m (\neq CPP).

Profit unitaire du monopole : $R_m - C_m$

Profit total : rectangle correspondant à la différence entre R_m et C_m

Le monopole est source d'inefficacité : En $(p_m ; x_m)$ le profit du producteur est plus important, mais le surplus total (=collectif) est inférieur à celui de la situation optimale où $p = C_m$. Le monopole ne produit pas assez et à un prix trop élevé.

LE MONOPOLE NATUREL

DEFINITION

Il y a monopole naturel sur un marché lorsque, pour tout niveau de production, le coût des facteurs utilisés est minimal lorsque la production est réalisée par une seule entreprise.

On parle de monopole naturel lorsque c'est une caractéristique particulière de la technologie qui est responsable de cette situation et non pas une volonté de l'Etat ou le résultat d'une stratégie d'une firme. Cette situation découle des caractéristiques techniques de certaines activités économiques dont les coûts fixes d'installation sont très élevés de sorte que la production est caractérisée par des coûts de production décroissants, donc des rendements d'échelle croissants. Le coût moyen décroît avec la quantité produite. Le coût marginal est inférieur au coût moyen. Exemples : énergie, transport, communications,...

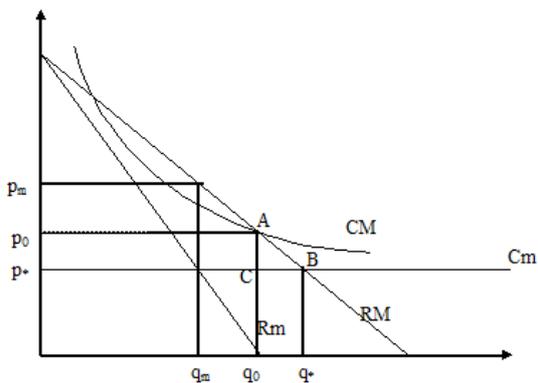
CONSEQUENCES

Le monopole conduit à fixer des prix supérieurs et des quantités inférieures à ceux correspondant à l'optimum collectif. La technologie particulière impose le choix du monopole comme mode d'organisation, mais ce mode d'organisation ne permet pas d'atteindre l'optimum de Pareto. Le 1^{er} théorème du bien-être n'est pas vérifié => échec du marché.

De plus, comme les coûts moyens d'une seule entreprise sont décroissants, il n'est pas socialement bénéfique que 2 entreprises soient en concurrence car le coût moyen serait plus élevé. Cela conduit l'économie normative à une recommandation atypique : la préférence est donnée à l'organisation de la production en monopole plutôt qu'à l'organisation atomisée du marché de concurrence parfaite.

GRAPHIQUEMENT

Le CM est décroissant et le C_m constant (il existe un coût fixe et un coût variable supposé constant).
 Quelle que soit la quantité, on a $C_m < CM$ (différent du monopole en général).



- 1) Lorsque $p=p_m$ ($\Leftrightarrow R_m = C_m$), le monopole obtient son profit le plus élevé.
- 2) Lorsque $RM=CM$ (p_0 et q_0), le profit du monopole est nul (car il vend au CM), mais la situation des consommateurs n'est pas pour autant la plus satisfaisante. Les recettes du monopole (p_0q_0) sont égales à ses dépenses (CMq_0). Les consommateurs payent un prix qui est supérieur au coût de production de la dernière unité ($p > C_m$). Cette perte de bien-être (=perte sèche) = triangle ABC.
- 3) lorsque $p=p^*$, ($\Leftrightarrow p=C_m$) la situation est la plus favorable à l'intérêt général mais le monopole produit à perte. La perte égale le coût fixe car les consommateurs ne payent que le coût variable. Les consommateurs achètent au C_m donc leur perte sèche a disparu. Cependant les recettes du monopole (p^*q^*), sont inférieures à ses coûts (CMq^*). Cette perte est égale au coût fixe. En revanche, le surplus total est maximisé (consommateur + producteur).

LES REGLES DE TARIFICATION

1) Solutions qui ont pour objectif d'atteindre un **optimum de premier rang** :

- Tarification au C_m et l'Etat subventionne le déficit du monopole (Hotteling, 1938). Pour financer le déficit, l'État doit lever des impôts. Pour rester en 1^{er} rang, les impôts doivent être forfaitaires. Si ce n'est pas possible (tout impôt modifie l'allocation des ressources), on passe à un optimum de second rang.
- Tarification non linéaire : Puisque le problème vient du fait que dans les coûts, il y a une partie fixe (importante) et une partie variable, on reproduit ce schéma dans la tarification. Pour être mis en place, il faut que l'entreprise connaisse le nombre et l'identité des consommateurs potentiels avant même de faire l'investissement auquel elle procédera après avoir fait signé à chacun un contrat de long terme. Il y a un risque que certains consommateurs renoncent à la consommation à cause d'un forfait trop élevé et s'il y a des négociations à la baisse, les recettes ne seront plus suffisantes pour couvrir le coût fixe.
 Ex : Tarification binôme : Chaque consommateur paye un forfait (abonnement) qui permet de couvrir le CF et ensuite un prix égal au C_m de chaque unité consommée.

2) Solutions qui ont pour objectif d'atteindre un **optimum de second rang** ($\pi \geq 0$) :

- Tarification au CM : 2nd rang car ne permet pas de maximiser le surplus collectif, mais permet au monopole d'avoir un profit nul, donc de produire sans subvention (évite le problème des impôts distorsifs). C'est une solution sans discrimination. Pas de discrimination.
- Tarification de Ramsey-Boiteux : 2nd rang car on cherche à déterminer les tarifs tels que le surplus collectif soit maximum (prix le plus proche possible du C_m) sous contrainte d'équilibre budgétaire de l'opérateur. Cas de multiproduction car différents types de produits/services sont offerts (ex: 1^{ère} et 2^{nde} classe dans le train) et le même service peut être proposé à des prix différents pour des clientèles différentes et identifiables (étudiants, chômeurs,...) → Le monopole peut segmenter/discriminer. Chaque catégorie d'utilisateurs paye un prix dont l'écart par rapport au C_m est lié à la valeur de l'élasticité prix de la demande :

$$\frac{p_i - C_m}{p_i} = \frac{\alpha}{\varepsilon_i}$$
 Avec α un coefficient qui conduit à l'équilibre budgétaire, ε_i l'élasticité-prix du bien i . Les usagers paient d'autant plus cher que le service leur est indispensable. Les prix diffèrent du C_m donc ce n'est pas pareto optimal (1^{er} rang).
 ➤ Le monopole applique Ramsey-Boiteux quand il peut discriminer (produire plusieurs biens), et la tarification au CM s'il ne peut pas.

Attention aux problèmes d'information : méconnaissance de la fonction de coût et de demande pour le régulateur (problème d'aléa moral, d'antisélection) et méconnaissance de la

demande pour une entreprise publique. D'autant plus difficile qu'on cherche à être au plus près de l'optimum.